

Enquête publique Ligne 18 juin-juillet 2020 – avis Moulon2020

Madame la présidente de la commission d'enquête,

Mesdames et messieurs les commissaires enquêteurs,

Les conclusions de l'enquête publique sur la ligne 18 de 2016 nous ayant paru en décalage avec les avis dont nous avons pris connaissance « au fil de l'eau » dans les registres ou en ligne, nous avons décidé à quelques-uns de reprendre l'intégralité de ces contributions (au nombre de 4 481) et de les analyser.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de ce travail et en 4 pièces jointes nos analyses complètes.

Il nous paraît essentiel, lors de cette enquête publique « modificative », de témoigner de la défiance générée, auprès des citoyens engagés et attachés à leur territoire, de pratiques d'autant plus problématiques qu'elles émanent de personnes formées et assermentées et qu'elles mettent en jeu l'avenir de terres agricoles nourricières.

Cependant, notre collectif décide de participer malgré tout à cette nouvelle enquête publique, faisant confiance à la présidente de cette commission d'enquête dont nous avons pu apprécier l'engagement républicain lors de l'enquête sur le CDT.

Résumé de notre travail sur les 4 481 contributions :

Toute personne a le droit de "participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement", énonce la charte de l'environnement de 2005. L'exercice de ce droit ne prend son sens que si l'élaboration du projet prend réellement en compte les arguments avancés, étudie les contre-propositions.

Saclay citoyen démontre, avec le réexamen, une par une, des 4 481 contributions du public à l'enquête du métro ligne 18 du Grand Paris Express, qu'en l'occurrence, le travail de la commission d'enquête met à mal ce droit des citoyens ayant voulu donner leurs avis, alors pourtant que cette ligne avait témoigné d'une forte mobilisation des populations : on peut lire sur le site de la SGP que « en trois ans, sept enquêtes publiques ont ainsi été réalisées (...) suscitant plus de 7 400 observations dans les registres papiers et électroniques. »... dont, donc, 4 481 pour la seule ligne 18. Plus de la moitié des contributions du public sur le Grand Paris express proviennent de la seule ligne 18.

Avec une telle volonté du public de donner son avis, on aurait pu penser que la commission d'enquête réaliserait un travail très sérieux et minutieux à partir de ce matériel apporté par le public. Saclay citoyen démontre chiffres et exemples à l'appui que cela n'a pas été le cas.

La commission d'enquête

1) « rayé de la carte » 17% des avis :

753 des 4 481 contributions de la ligne 18 (soit 17%) ont été considérées, à tort, par la commission d'enquête comme « sans avis » (blanc, non défini ou carrément oubliés). Parmi ces 753 contributions « oubliées », on en note de capitales qui ont été rayées de la carte (celle de la CLI, celle du PNR, entre autres)

2) ne respecte pas la parole de 25% des avis :

1 141 contributions, soit 25%, ont été « dénaturées » par la commission (c'est-à-dire classées en favorable/défavorable ou non défini alors qu'elles auraient dû être classées autrement)

3) émet un avis unanimement favorable alors que 70% des avis contestent l'utilité publique de ce métro :

La commission d'enquête a donné un avis favorable à l'unanimité. Alors qu'à l'issue du retraitement des 4 481 contributions, on constate que 70 % des 4 219 contributeurs qui ont exprimé un avis, contestent l'utilité publique du projet de métro ligne 18.

4) ne transcrit pas dans la réserve 1 à son juste niveau l'opposition qualitative et quantitative à l'aérien :

La commission fait trois réserves : la réserve n°2 demandant que le Centre Huit puisse poursuivre ses activités, soit en le reconstruisant sur place après l'édification de la gare de la Ligne 18 (demandé par 153 avis) ; la réserve n°3 demandant de retenir le tracé alternatif sous le Golf national proposé, évitant ainsi la Bretonnière (demandé par 256 avis) ; la réserve n°1 ne demande pas de supprimer l'aérien (demandé par 1 145 avis) mais d'effectuer des mesures de bruit indépendantes et de prendre des mesures d'atténuation. Deux poids, deux mesures, surtout quand la SGP elle-même disait en réunion publique le 19 janvier 2011 : « Le choix que nous proposons sur le Plateau de Saclay en est un exemple, je le crois, criant. Nous faisons le choix, sur ce plateau, de proposer un passage en souterrain, alors même que nous savons que ce sera un peu plus cher que si nous avions fait une jolie tranchée en travers du Plateau ; pour la simple et bonne raison qu'il est inenvisageable, pour nous, de ne pas veiller à préserver les terres agricoles et les espaces naturels. Tout à l'heure, j'ai cru entendre qu'il fallait satisfaire les besoins immédiats. Oui, il faut satisfaire les besoins immédiats, mais pensez aussi à ceux des générations futures. Moi, je n'exclus pas qu'en 2050, quand la terre aura 9 milliards d'individus, nous serons peut-être à la recherche du moindre hectare de terre cultivable et que dans ce contexte les terres agricoles du Plateau de Saclay qui, nous le savons, sont parmi les plus riches d'Europe, seront peut-être extrêmement utiles, de la même manière que celles de La Plaine de France que nous veillons strictement à préserver. Je le réaffirme avec force, et pardonnez-moi, je ne peux pas vous laisser dire, comme vous l'avez dit, que la Société du Grand Paris ne se soucie pas des terres agricoles. »

Le collectif Moulon2020, membre du groupe Saclay Citoyen

Madame la présidente de la commission d'enquête,
Mesdames et messieurs les commissaires enquêteurs,

Cette enquête publique modificative est réalisée en période de déconfinement et d'incertitude sanitaire. Tout le monde s'accorde à dire que les pratiques de travail et de transports seront durablement modifiées par cette pandémie.

L'utilité publique de cette ligne 18 que nous contestons toujours, et pour laquelle nous mettons en doute les conclusions de l'enquête précédente dans notre contribution n° 117, sort encore amoindrie de cette crise sanitaire : les prévisions de trafic, déjà faibles pour un équipement aussi argentivore et destructeur de terres agricoles, vont encore diminuer avec la baisse du transport aérien et la montée en puissance du télétravail.

Il nous semble inacceptable de faire une telle enquête publique « comme si rien n'avait changé », dans un monde totalement bouleversé par la pandémie.

Le collectif Moulon2020

Madame la présidente de la commission d'enquête,
Mesdames et messieurs les commissaires enquêteurs,

Au fil des multiples enquêtes publiques concernant le Plateau de Saclay que nous avons suivies avec attention depuis la création de notre collectif citoyen en 2014, nous constatons que dans le triptyque « Eviter, réduire, compenser », seule la compensation est mise en œuvre.

Le rond-point de la Vauve nous paraît en cela emblématique. A l'époque, plusieurs propositions avaient été émises pour que la mare qui siégeait à l'intérieur de ce rond-point puisse être préservée, d'autant qu'elle était l'habitat d'une espèce protégée, le triton crêté. La destruction a cependant été actée : pas « d'évitement », donc. La destruction a été totale : pas de « réduction ».

Quant à la compensation : il était prévu qu'une mare soit créée... mais elle n'avait pas encore le temps de l'être et finalement « heureusement » puisque l'implantation du SMR-SMI aurait nécessité de la détruire... et de la compenser ailleurs !

Quant à l'étoile d'eau (dont il est précisé p 143 du dossier G3 que le pied suivi en 2016 n'est pas

réapparu en 2017 et 2018), nous sommes consternés et du coup, très critiques vis-à-vis des nouvelles compensations envisagées. Comment encore accepter des projets qui menacent dans la réalité la biodiversité alors qu'ils se targuent de la protéger ? Nous demandons qu'au lieu de compenser, les aménageurs décident enfin d'éviter et réduire !

Nous sommes donc en particulier très défavorables à la suppression de plus de 35000 m² d'espaces boisés classés supplémentaires à Palaiseau et à Orsay.

Le collectif Moulon2020

Madame la présidente de la commission d'enquête,
Mesdames et messieurs les commissaires enquêteurs,

Ce dossier d'enquête publique nous annonce une augmentation des coûts de la ligne 18 de 1,329 milliards d'euros, portant à 4,45 milliards son coût total (pour le moment !).

Notre collectif donne donc un avis très défavorable à ces modifications car, pour un tel coût :

- Ce moyen de transport public n'arrivera qu'en 2026-2027 et même 2030 pour la partie Saclay-Saint-Quentin.
- Il sera parfaitement inutile pour les habitants des villages entre Saclay et Saint-Quentin puisqu'il ne s'arrêtera pas et les obligera à continuer à prendre leur voiture.
- Des moyens alternatifs existent, largement étudiés et travaillés, depuis des années, par les associations (ne serait-ce qu'au cours des assises de la mobilité de 2017 : <http://www.assises-mobi-saclay.fr/presentations>) qui pourraient être réalisées plus vite, à un coût bien moindre et qui répondraient mieux aux besoins du territoire : bus en site propre, tramway, téléphérique pour monter du RERB (ce projet a été évoqué depuis 2011... s'il y avait eu une volonté de le mettre en place, il fonctionnerait depuis déjà des années et simplifierait énormément la vie de tous les étudiants et travailleurs de Paris-Saclay).

Le collectif Moulon2020